



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°108/2024  
du Conseil communautaire  
Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration** : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Bernard JULIER à Laurent NADAL

**Absents/Excusés** : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BAYART

## **OBJET : Fonds Mobilité – Attribution 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°158/2021 du 22 novembre 2021 créant le Fonds Mobilité et actant la politique cyclable de l'Agglomération,  
Vu les demandes déposées par les communes Bagnols-sur-Cèze, La Roque-sur-Cèze, Montclus, Montfaucon, Orsan, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Pons-la-Calm  
Vu l'avis favorable de la commission Mobilités, en date du 3 juin 2024,  
Vu les projets qualitatifs présentés par les communes

Considérant que l'Agglomération dans le cadre de son plan de mobilité simplifié volontaire et particulièrement son volet cyclable, a décidé de soutenir les communes, pour la réalisation d'aménagements facilitant la pratique des mobilités douces.

Considérant que ces sept communes ont sollicité ce Fonds pour répondre à cet enjeu majeur de développement des mobilités douces.

Considérant que ces projets répondent aux critères actuels, applicables du Fonds Mobilité, avec l'envoi d'une attestation du montant consacré à la mobilité douce,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du 3 juin 2024,

### **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** les montants du Fonds Mobilités 2024 pour accompagner le projet de mobilité douce, sur la base des attestations présentées, pour les communes de :

- Bagnols-sur-Cèze  
Dépenses prévisionnelles 4 216 000 €  
Subvention du fonds de mobilité 400 000 euros, soit 9,5% (200 000 € en 2024 et 200 000 € en 2025)
- La Roque-sur-Cèze  
Dépenses prévisionnelles 15 946 €  
Subvention du fonds de mobilité 4 784 euros, soit 30%
- Montclus  
Dépenses prévisionnelles 925 000 €  
Subvention du fonds de mobilité 277 500 euros, soit 30% (93 000 € en 2024, 96 000 € en 2025 et 88500 € en 2026)
- Montfaucon  
Dépenses prévisionnelles 18 175 €  
Subvention du fonds de mobilité 5 453 euros, soit 30%
- Orsan  
Dépenses prévisionnelles 110 340 €  
Subvention du fonds de mobilité 33 102 euros, soit 30%

*Délibération n°108.2024 du 24 juin 2024, page 2*

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Saint-Marcel-de-Careiret  
Dépenses prévisionnelles 63 515 €  
Subvention du fonds de mobilité 19 054 euros, soit 30%
- Saint-Pons-la-Calm  
Dépenses prévisionnelles 144 085 €  
Subvention du fonds de mobilité 43 226 euros, soit 30%

Soit un total pour l'année 2024 de **398 618 euros**.

**D'ACTER** que les crédits budgétaires sont prévus au budget annexe Transport

**D'AUTORISER** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

**09 JUIL. 2024**



Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024



ID : 030-200034692-20240624-DEL108\_2024-DE

S2LO